

LES CDEC

du Québec

Communiqué

Projet de loi 34 sur le développement local «Monsieur Charest, ne démantelez pas ce qui fonctionne!»

Les CDEC du Québec

Montréal, le 3 décembre 2003 - Inquiètes des visées du projet de loi 34 qui vient bouleverser les structures de développement local et régional, les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) du Québec pressent le gouvernement Charest de ne pas démanteler un modèle de développement qui a fait ses preuves dans les quartiers urbains de Montréal et d'autres villes du Québec.

« Depuis une quinzaine d'années, les communautés locales des quartiers dévitalisés de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Gatineau, se sont mobilisées pour prendre en main leur développement local à travers des organisations qui regroupent les forces vives de ces milieux : citoyens, dirigeants d'entreprises et d'institutions, responsables communautaires et syndicaux ainsi que des élus. C'est cette dynamique de concertation que le projet de loi 34 remet en question; cela nous fait reculer de 15 ans», ont fait valoir les porte-parole des CDEC du Québec, messieurs Pierre Sylvestre et Réginald Lavertu, respectivement présidents du Regroupement économique et social du Sud-Ouest et de la CDEC Rosemont / Petite-Patrie.

En créant les CDEC, les communautés locales se sont dotées d'un moyen de mettre en commun leurs expertises et leurs actions pour favoriser l'essor économique de leur territoire et leur cohésion sociale. Le travail des quatorze CDEC du Québec, notamment le soutien qu'elles apportent à l'entrepreneuriat privé et collectif, a permis de créer et de maintenir des milliers d'emplois. Les partenariats locaux mis en place par les CDEC ont mené à la réalisation de projets structurants, comme en témoignent, à Montréal, la mise en valeur du canal de Lachine, le technopôle Angus, la relance du cinéma Beaubien, l'aménagement de la place Valois et, à Québec, la mise en valeur du parc d'entreprises Saint-Malo.

« Qui va réunir dans un conseil d'administration décisionnel et politiquement non partisan les dirigeants d'entreprises, d'organismes communautaires, d'institutions, de syndicats ainsi que des citoyens et des élus pour travailler au développement de nos quartiers? Qui va faire le lien entre le développement économique et le développement social pour ne pas laisser pour compte les milliers de sans-emploi que le gouvernement souhaiterait retourner au travail? Qui va accompagner au jour le jour les entrepreneurs privés et sociaux qui ont des projets de création d'emplois? Qui va mobiliser les forces de nos milieux pour faire lever des projets structurants? Qui va assurer que l'économie sociale soit partie prenante du développement de nos communautés? On ne peut pas répondre à ces questions par un simple jeu de structures.

La réponse est dans nos pratiques de concertation qui ont fait leurs preuves dans nos milieux», ont continué messieurs Sylvestre et Lavertu.

Les CDEC de Montréal participeront à la tournée d'information que mène présentement la ministre déléguée au Développement régional, madame Nathalie Normandeau, qui sera demain à Montréal. « Toutefois, compte tenu de l'impact de ce projet de loi, cet exercice est limité et ne peut pas remplacer une commission parlementaire. Nous demandons au gouvernement de respecter cette étape du processus démocratique, permettant aux principaux organismes concernés de se faire entendre sur les enjeux importants de cette réforme, notamment sur la nécessité de prendre en compte la réalité des grands centres urbains et sur la participation entière et responsable de la société civile à un modèle de développement qui a fait ses preuves», ont poursuivi messieurs Lavertu et Sylvestre.

Les CDEC du Québec demandent au ministre du Développement économique et régional, monsieur Michel Audet, d'amender son projet de loi 34 afin d'assurer une représentation adéquate des représentants de la société civile dans les organismes de développement local et de garantir le respect des ententes de cinq ans signées par le gouvernement du Québec avec les CDEC de Montréal qui agissent à titre de Centres locaux de développement pour leurs territoires respectifs.

« Nous lançons aussi un pressant appel au maire Gérald Tremblay pour qu'il appuie la demande des CDEC de Montréal auprès de Québec et pour que soient respectés le consensus du Sommet de Montréal et le contrat de ville qui reconnaissent l'apport des CDEC au développement économique et social de Montréal. Faire fi de cette reconnaissance constituerait un recul inacceptable pour les quartiers de Montréal», ont conclu les deux porte-parole.

– 30 –

Source : Regroupement des CDEC du Québec
Pour information : Stéphanie de Grandpré
Groupe Gignac
(514) 878-1001, poste 109 ou (514) 770-2998

Pierre Richard
Directeur général du RESO
(514) 931-5737 ou (514) 247-3215

Jean-François Lalonde
Directeur général, CDEC Rosemont-Petite-Patrie
(515) 723-0030 ou (514) 910-7603